

**DEPARTEMENT DU BAS-RHIN**

**Commune de CHATENOIS**

**Arrondissement de SELESTAT**

**Extrait du procès-verbal**

**des délibérations du Conseil Municipal**

Nombre des membres  
du Conseil Municipal élus : 27

Séance du 15 septembre 2022

Nombre des membres  
qui se trouvent en fonction : 27

Nombre des membres  
qui ont assisté à la séance : 23

Sous la présidence de M. le Maire, Luc ADONETH

**Présents :**

M. Christian OTTENWAEELDER, Mme Sylvie LIGNER, M. Stéphane SIGRIST, Mme Christine GILL, M. Christophe BOHN, Mme Anne HEUBERGER, Adjoints au Maire

M. Patrick DELSART, Mme Marie-Antoinette SYLVESTRE, M. Jean-Paul BARTH, M. Pascal HELDE, M. Christophe ELSAESSER, Mme Nadine GUTHAPFEL, Mme Sandrine DEMAY, M. Denis WACHBAR, Mme Sabrina DUSSOURD, Mme Claire-Catherine BRUN, Mme Amandine MARTIN, Mme Axèle EBELIN, M. Jean LACHMANN, M. Eric BRUNSTEIN, Mme Anne-Catherine DORIDANT, Mme Bénédicte SADOWNICZYK, Conseillers municipaux

**Absents excusés :**

Daniel BROCKER donne pouvoir à Christophe BOHN  
Lysiane STENGER donne pouvoir à Christian OTTENWAEELDER  
Yann VILARDELL donne pouvoir à Jean LACHMANN

**Absents :**

Michel GOETTELMANN

**8. Patrimoine foncier – Environnement – Cours d'eau et Forêt – Chasse – Voirie rurale – Développement durable – Sport – ELT : suivi technique et salles sportives**

**RAPPORTEUR : M. Stéphane SIGRIST**

**DELIBERATION D15092022/09**

**8.7. Régularisation acquisition parcelle 378/92 section 15**

Par délibération du 3 décembre 2020, le Conseil a usé de son droit de préférence pour l'acquisition de la parcelle 378/92 en section 15, parcelle forestière située le long du Giessen.

Lors du dépôt de l'acte au Livre Foncier, il a été constaté une erreur matérielle dans la délibération : en effet, le prix de vente figurant dans le corps de délibération est bien de 320,00 €, toutefois le prix mentionné lors du vote stipule 230,00 €.

Vu la délibération du 3 décembre 2020,

**Considérant** que la cession porte sur un prix de 320€ payable comptant le jour de la signature de l'acte authentique de vente, avec transfert de propriété et entrée en jouissance au jour de l'acte et non de 230 €.

**Considérant** l'erreur matérielle constatée dans la délibération du 3 décembre 2020 relatif au prix d'achat ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

**CONFIRME** avoir exercé son droit de préférence ouvert par l'article L331-24 du Code Forestier pour la vente notifiée par Maître DEL NERO, reçue le 2 décembre 2020, d'une parcelle boisée d'une superficie de 10,69 ares, cadastrée en section 15 parcelle 378/92, **au prix de 320€ payable comptant** le jour de la signature de l'acte authentique, avec transfert de propriété et entrée en jouissance au jour de l'acte.

**CHARGE** Maître DEL NERO d'effectuer toutes les régularisations nécessaires auprès du Livre Foncier et tout autre organisme.

POUR : 26

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

DELIBERATION EXECUTOIRE  
Pour extrait conforme  
Châtenois, le 19 septembre 2022

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

  


